UIMM PÔLE FORMATION Ain LA FABRIQUE DE L'AVENIR
AFPMA

CONTACT COMMERCIAL

Formation Continue
04 74 32 36 36 fc@afpma.fr

Technicien en chaudronnerie

RNCP40801

TARIF

Nous consulter

DURÉE

155 jours , soit 1085 heures

DATE

Nous consulter

LIEU

Dans notre centre de formation (INTER)

DISPOSITIFS DE FORMATION

Financement pôle emploi ou régions

NIVEAU DE FORMATION

Niv. 4 (Equiv. BAC)

VALIDATION

Titre professionnel de technicien en chaudronnerie

CETTE CERTIFICATION EST DÉCOUPÉE EN BLOCS DE COMPÉTENCES

Le principe de blocs vous permet d'obtenir un parcours formation adapté à vos besoins et/ou un accès progressif à la certification.
Chaque bloc, isolément, a une valeur sur le marché du travail.

LES PLUS DE LA FORMATION

- Formation proche de chez vous
- Vous apprennez en faisant dans une entreprise et au centre de formation
- Jusqu'à 100 % financée, sans reste à charge selon votre situation
- Ouverte à TOUS
- Un secteur qui recrute

OBJECTIFS

A l'issue de la formation les apprenant(e)s seront capables de

- **Fabriquer un ensemble chaudronné courant**
  - Préparer les débits en tôles, tubes et profilés destinés au formage et à l'assemblage.
  - Fabriquer un ouvrage en tôle pliée
  - Fabriquer un ouvrage en tôle comportant des éléments cintrés
  - Réaliser un assemblage chaudronné en tôle comportant plusieurs piquages situés dans des plans remarquables
- **Fabriquer un ensemble chaudronné complexe**
  - Fabriquer un élément de transformation
  - Réaliser un assemblage chaudronné complexe en tôle comportant des éléments situés dans des plans quelconques.
  - Réaliser les opérations de redressage d'un ensemble chaudronné
- **Suivre les étapes de la fabrication d'un ensemble chaudronné**
  - Préparer la fabrication d'un ensemble chaudronné
  - Accompagner les étapes de la fabrication d'un ensemble chaudronné

PERSONNES CONCERNÉES

Demandeurs d'emploi

PRÉREQUIS

- Pratique écrite et orale de la langue française
- Maitrise des 4 opérations mathématiques de bases
- Bonne représentation dans l'espace
- Bonne dextérité.

CONTENU

- **S'intégrer dans un environnement professionnel**
  - Techniques de recherche d’emploi
  - Travailler efficacement en équipe
  - Rendre compte par écrit et par oral
  - Bureautique
  - Connaissance de l’entreprise
- **Prendre en charge une affaire**
  - Lire et interpréter un plan de chaudronnerie
  - Identifier et choisir les matériaux
  - Réaliser des calculs professionnels
- **Préparer une production**
  - Concevoir et réaliser un gabarit
  - Réaliser des développements sur papier, sur tôle et par ordinateur
  - Etablir un processus de fabrication
  - S’initier à la CAO avec Solid Works

- **Réaliser une production**
  - Débiter des pièces
  - Mettre en forme des pièces primaires
  - Assembler des éléments et sous ensembles chaudronnés
  - Redresser des éléments chaudronnés
  - Souder des sous ensemble en proccédé TIG, MIG MAG, arc à l'électrode enrobée

- **Réaliser des ensembles chaudronnés**

- **Optimiser, contrôler sa production et maintenir son outil de travail**
  - Utiliser les méthodes de résolution de problème
  - Utiliser les moyens de métrologie conventionnels
  - Appliquer la maintenance de premier niveau

- **Appliquer les procédures Qualité, Sécurité et environnement**
  - Se sensibiliser à la qualité, sécurité et environnement
  - CACES Pontier
  - Participer à la démarche 5S
  - Appliquer les bons gestes et postures

- **Accompagnement à la certification professionnelle**
  - Aide à la rédaction du dossier professionnel

MODALITÉS D'ACCÈS

- Présélection sur dossier + entretien
- Test éventuel pour valider les pré-requis
- Délais d’accès de 12 mois maximum, sous réserve d’un nombre suffisant d’inscrits et dans la limite des places disponibles.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les connaissances et / ou les capacités professionnelles de l’apprenant sont évaluées tout au long de la formation par l’équipe pédagogique.
Les modalités de certification respectent le référentiel du titre professionnel et la certification est organisée à l’issue de la formation.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques en salle et travaux pratiques sur des cas concrets dans notre plateau technique

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Plateau technique équipés avec :
Moyen de débit

- Guillotine
- Cisaille
- Découpe plama 5 axes
- Scie à ruban

Moyens de mise en forme

- Cintreuse à profilés
- Rouleuse
- Presses plieuses conventionnelles et à commande numérique

Moyens d'assemblage

- Postes à souder
- Table de préparation
- Outillage à main

Salles de formation équipée avec
8 stations de travail (CAO,TAO, suite bureautique)
1 Caisse à outils par apprenant pour l'outillage individuel

POURSUITE D'ÉTUDES

Possibilité de poursuites d'étude suivant les profils des candidats (Nous consulter)

FONCTIONS VISÉES

- Chaudronnier d'atelier
- Technicien d'atelier
- Métallier

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATIONS D'HANDICAP

Plus d infos sur www.afpma.fr/notre-engagement-accueil-handicap

DATE DE MISE À JOUR

29/06/2026

Conditions générales de vente – AFPMA FORMATION

Les conditions générales de vente ont pour objet de définir les modalités de négociation, de conclusion et d'exécution de tout contrat tendant à la réalisation d'une prestation entrant dans le champ d'application de l'Art. L.900-2 du Code du travail ou de toute autre prestation.

1. Généralités

La signature de la convention de formation (ou contrat de formation pour les particuliers) ou du bon de commande signifie l'acceptation sans réserve des conditions générales de vente de notre association stipulées ci-dessous.

2. Prix

Sauf indication spéciale, les prix ne comprennent pas la fourniture des équipements de travail, les chaussures de sécurité, les frais de transport, de restauration et d'hébergement, ...
En revanche, ils incluent la documentation remise aux participants sous format papier et/ou numérique.
Les prix s'entendent hors taxes, ils sont à majorer du taux de TVA en vigueur à la date de facturation.

3. Confirmation de la formation

Les confirmations sont enregistrées au fur et à mesure de la réception de la convention de formation (ou contrat de formation pour les particuliers) signé(e) ou à défaut du bulletin d'inscription signé par l'entreprise.
La convention ou le contrat de formation doit être impérativement retournée à l'AFPMA signé(e) deux semaines minimum avant le début de la formation.

4. Contenu des stages

Le contenu des stages peut être amené à évoluer en cours de formation avec l'accord de l'entreprise ou du particulier.

5. Documents légaux

La convention ou le contrat de formation et la facture sont établis selon les textes en vigueur.
L'attestation de formation vous est adressée en deux exemplaires à l'issue de la formation.
Les titres et certifications obtenues vous seront adressés dans les meilleurs délais.

6. Propriété intellectuelle

Tous les droits de propriété intellectuelle, ainsi que le savoir-faire incorporé dans les documents transmis, notamment les supports de formation sous format papier et/ou numérique, demeurent la propriété de l'AFPMA.

7. Conditions de règlement

Pour les particuliers, 100 % de la formation est due au démarrage avec échelonnement possible en fonction de la durée de la formation.
Pour l'entreprise :
La facture est adressée au demandeur ou à son organisme payeur :
-En fin d'action pour les actions réalisées sur moins de trois mois ;
-Mensuellement pour les actions réalisées sur plus de trois mois.

Chaque facture doit être acquittée au plus tard à 30 jours fin de mois sans escompte.
En cas de retard de paiement, toute somme non payée conformément
à l'échéance et aux conditions fixées, sera majorée d'intérêts de retard
calculés mensuellement à hauteur de vingt fois le taux légal en vigueur (article L441-1 du Code de commerce) à compter de la date de démarrage du retard.
Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € sera également due (article D441-5 du Code de commerce).
En cas de paiement assuré par un OPCO, l'entreprise devra communiquer l'information en amont du démarrage de la formation et effectuer toutes les démarches nécessaires auprès de son organisme payeur.

8. Désistement du fait du client

Toute annulation ou report d'inscription doit nous parvenir par écrit au plus tard dans les 10 jours ouvrés avant le début du stage. Passé ce délai, l'AFPMA Formation sera fondée de réclamer les sommes suivantes à titre d'indemnités compensatoires :

Délai de prévenance	Formation reportée par l'entreprise ou le particulier	Formation annulée par l'entreprise ou le particulier
Moins de 10 jours ouvrés	50 % du coût de la prestation	80 % du coût de la prestation
Moins de 5 jours ouvrés	80 % du coût de la prestation	100 % du coût de la prestation

9. Absences et / ou abandon

Pour les actions de formation dont le coût est déterminé par individu, l'absence et/ou abandon feront l'objet d'une facturation égale à 100 % du coût prévu à titre d'indemnités compensatoires. Les absences pour cas de force majeure ne seront pas facturées. Les absences justifiées seront facturées dans la limite de 5 jours ouvrés par absence.

10. Ajournement - Annulation du fait de l'AFPMA

Certaines circonstances peuvent entraîner de la part de l'AFPMA Formation soit l'annulation d'une action, soit le report de celle-ci, notamment pour des raisons pédagogiques ou de cas de force majeure.
Dans ce cas, les demandeurs en sont avisés, sauf cas de force majeure, au moins 5 jours ouvrés avant le début de l'action et ne peuvent donc prétendre à une quelconque indemnisation.
Pour autant, l'AFPMA Formation s'engage à reprendre contact rapidement avec les demandeurs pour leur proposer de nouvelles dates de réalisation de l'action.

11. Litige

En cas de litige quelconque relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat, il est expressément attribué compétence au Tribunal d'Instance de Bourg en Bresse.